

RAPPORT ANNUEL 2025

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets



Sommaire

Présentation générale	3
1. Le contexte	3
2. Les compétences	3
3. Le territoire.....	4
4. Organisation générale du service	5
Moyens humains et tâches effectuées.....	7
Moyens matériels et équipements.....	8
Synthèse et ratios collectés	9
INDICATEURS TECHNIQUES	10
Les ordures ménagères résiduelles (OMR)	10
La collecte sélective.....	11
La collecte des emballages (2025)	11
La collecte du flux fibreux (2025)	12
La collecte des emballages en verre (2025).....	12
Evolution de la collecte sélective depuis 2016	12
Les déchets des déchèteries.....	13
Un réseau de 5 déchèteries.....	13
Les horaires d'ouverture.....	13
Accès des professionnels aux déchèteries	14
L'installation de Stockage de déchets Inertes (ISDI).....	14
Les tonnages collectés en déchèteries	15
Zoom sur les filières REP ABJ thermique et ASL en 2025	18
Collecte spécifique : Textiles, linges de maison, chaussures (TLC).....	18
Le traitement	19
Redevance incitative.....	22
Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés - PLPDMA	22
BILAN 2025 : PREVENTION	23
INDICATEURS FINANCIERS	28
Taux de couverture du coût par le financement et le principal poste de charges et de recettes	29
Structure des coûts et financement en €/habitant.....	31
Positionnement des coûts de la collectivité au niveau national	32
Coût des différents flux de déchets.....	33

Présentation générale

1. Le contexte

Retour sur les moments de l'activité du service déchets pour l'année 2025 :

- La poursuite de la réflexion engagée sur le déploiement d'une collecte des biodéchets en points d'apport volontaire ;
- L'accompagnement et le conseil aux entreprises dans leurs démarches d'amélioration de la gestion des déchets, de réduction des tonnages produits et d'optimisation de la qualité du tri ;
- La mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de réduction du gaspillage alimentaire dans les 14 restaurants scolaires du territoire, dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;
- La définition et la validation des grilles tarifaires applicables à compter de l'année 2026.

Le rapport annuel sur la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2025 présente les données de gestion technique et financière du service. Les données financières sont issues de la matrice 2025 ce qui permet d'avoir une vision d'ensemble à l'échelle nationale, tous secteurs et tous flux confondus.

2. Les compétences

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges assure la compétence collecte et traitement des déchets.

En 2017, la fusion des anciens territoires du Pays de Nuits-Saint-Georges, de Gevrey-Chambertin et du Sud Dijonnais laisse coexister différents modes de gestion :

- Sur l'ex-territoire de la Communauté de Communes du Pays de Nuits-Saint-Georges sont effectués en régie : la collecte des ordures ménagères, le gardiennage des déchèteries de Flagey-Échézeaux, Quincey, Nuits-Saint-Georges, le traitement des déchets verts et des gravats.
- Sur les ex-territoires de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et du Sud-Dijonnais, les prestataires de services effectuent : la collecte, le tri et le traitement des ordures ménagères, le gardiennage des déchèteries de Brochon et Saulon-la-Chapelle

Depuis le 01 septembre 2024, la Communauté de communes a transféré l'exploitation de la collecte des ordures ménagères sur l'ensemble de son territoire communautaire au prestataire déjà présent sur les ex-territoires de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et du Sud-Dijonnais.

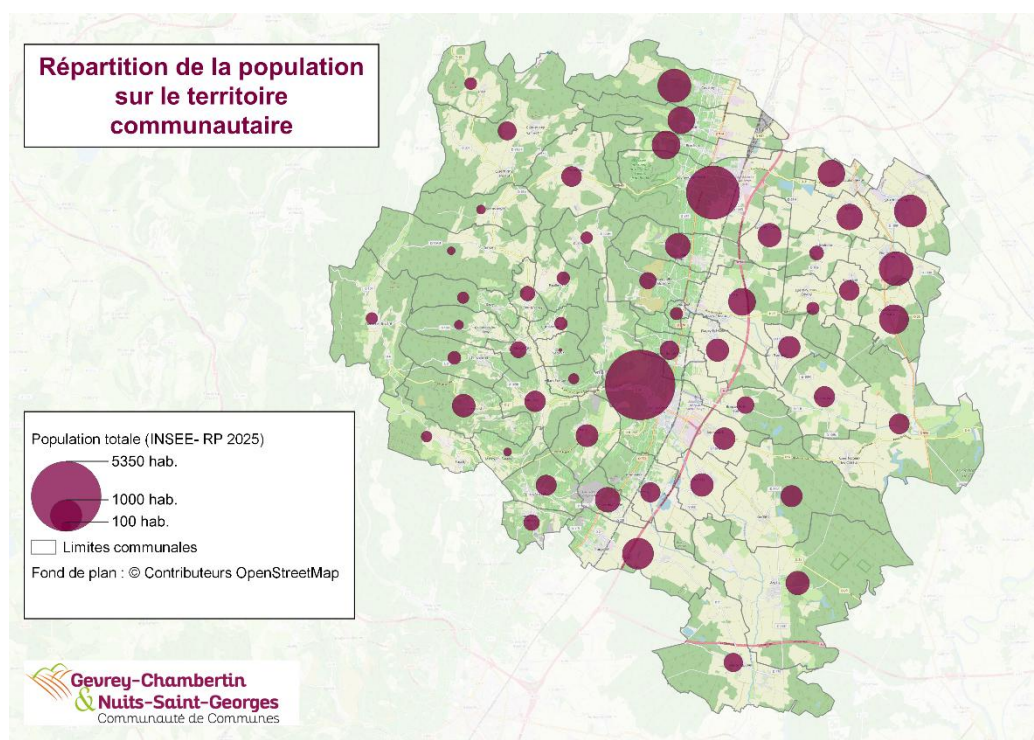
L'intégralité des prestations de collecte, de tri et de traitement des bacs d'emballages recyclables, des points d'apport volontaires des déchets fibreux et verre sont effectuées par des prestataires de services sur l'ensemble du territoire.

3. Le territoire

En 2025, le territoire desservi comprend 55 communes soit 30 339 habitants (base INSEE 2025).

Communes	Population totale 2025	Communes	Population totale 2025	Communes	Population totale 2025
Agencourt	469	Détain-et-Bruant	142	Saint-Bernard	466
Arcenant	519	Épernay-sous-Gevrey	161	Saint-Nicolas-lès-Cîteaux	399
Argilly	552	L'Étang-Vergy	213	Saint-Philibert	550
Barges	665	Fixin	729	Saulon-la-Chapelle	1 050
Bévy	139	Flagey-Echézeaux	507	Saulon-la-Rue	725
Boncourt-le-Bois	283	Fussey	126	Savouges	387
Brochon	795	Gerland	451	Segrois	58
Broindon	198	Gevrey-Chambertin	3 020	Semezanges	97
Chambolle-Musigny	270	Gilly-lès-Cîteaux	739	Ternant	83
Chambœuf	393	Magny-lès-Villers	241	Urcy	149
Chaux	491	Marey-lès-Fussey	85	Valforêt	331
Chevannes	172	Messanges	258	Villars-Fontaine	119
Collonges-lès-Bévy	100	Meuilley	425	Villebichot	417
Comblanchien	618	Morey-Saint-Denis	632	Villers-la-Faye	408
Corcelles-lès-Cîteaux	859	Noiron-sous-Gevrey	1 172	Villy-le-Moutier	341
Corgoloin	981	Nuits-Saint-Georges	5 350	Vosne-Romanée	350
Couchey	1 129	Premeaux-Prissey	377	Vougeot	159
Curley	143	Quincey	517		
Curtil-Vergy	164	Reulle-Vergy	165		30 339

Cette population est la population prise en compte dans le calcul des ratios.



4. Organisation générale du service

La mise en place de la redevance incitative sur chaque ancien territoire a conduit à la création d'une régie autonome lors de la fusion des anciens territoires du Pays de Nuits-Saint-Georges, de Gevrey-Chambertin et du Sud Dijonnais. Celle-ci confère au service déchets une autonomie financière, matérialisée par l'existence d'un budget annexe.

Le Conseil d'exploitation du service déchets est chargé d'examiner et de valider les différents projets du service. Il reste toutefois placé sous l'autorité du Conseil communautaire.

Par ailleurs, la Communauté de communes recourt à des marchés publics afin d'assurer les prestations liées à la gestion des déchets. Cela comprend notamment la collecte et le traitement des ordures ménagères résiduelles, la collecte, le tri et le recyclage des déchets issus des Points d'Apport Volontaire et du porte-à-porte, ainsi que la valorisation et le traitement des déchets collectés en déchèterie.

SCHEMA GENERAL DE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DECHETS

OMR		Plus de 17 600 bacs Collecte en porte-à-porte 1 fois par semaine pour Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin 1 fois tous les 15 jours pour les autres communes <i>CCGCNSG : DIEZE</i>	Incinération <i>UIOM Dijon</i> <i>Métropole</i>
Emballages		Près de 14 000 bacs Collecte en porte-à-porte 1 fois tous les 15 jours <i>CCGCNSG : DIEZE</i>	Tri et recyclage <i>Centre de tri Dijon</i> <i>Métropole</i>
Fibreux <i>Papiers,</i> <i>Cartonnettes</i>		169 colonnes dont 4 enterrées Collecte en Apport Volontaire – 107 PAV <i>CCGCNSG : Bourgogne</i> <i>Recyclage</i>	Tri et recyclage <i>Bourgogne</i> <i>Recyclage</i>
Verre		147 colonnes dont 2 enterrées Collecte en Apport Volontaire – 107 PAV <i>CCGCNSG : Bourgogne</i> <i>Recyclage</i>	Recyclage <i>Verallia</i>

**Textiles, Linge,
Chaussures
(TLC)**



13 bornes
**Collecte en Apport
Volontaire**
CCGCNSG : LE RELAIS

**Réemploi,
recyclage**
REFASHION

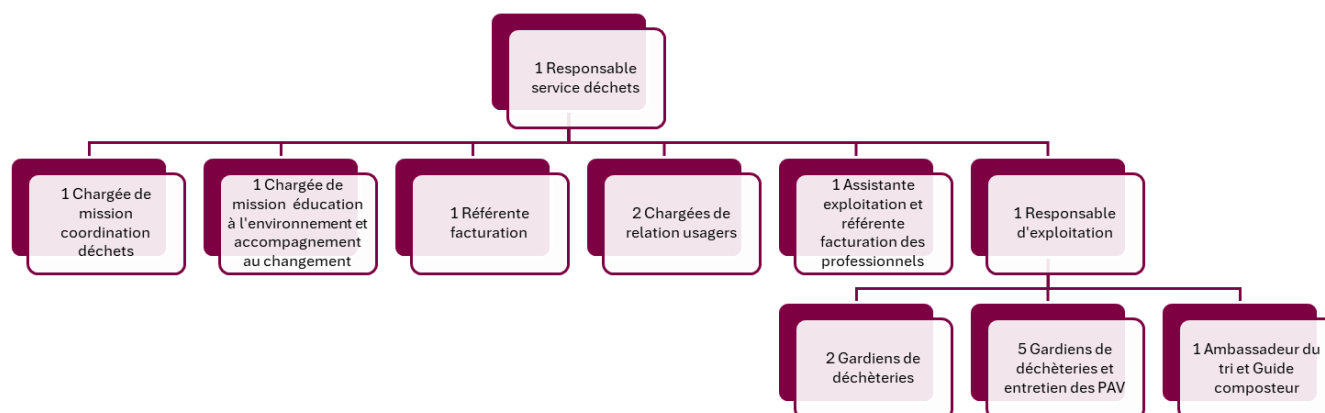
Autres déchets



5 déchèteries
**Collecte et transport des
bennes ou des caisses**
CCGCNSG : Bourgogne
Recyclage
EDIB

**Traitement
différent selon les
flux de déchets**

L'équipe du service déchets est constituée comme suit :



Depuis le 1^{er} septembre 2024, à la suite de l'arrêt de la collecte des ordures ménagères en régie sur l'ex-Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges, 5 agents sont chargés du gardiennage de déchèteries, de l'entretien des points d'apport volontaire. Ils assurent également la réalisation de petits travaux d'entretien courant, notamment la tonte des espaces verts. Les 2 autres agents sont affectés aux déchèteries de Brochon et Saulon-la-Chapelle

Le service est supervisé par le directeur du pôle Environnement (eau, assainissement, déchets), assisté d'une collaboratrice.

Les tâches principales du service sont les suivantes :

- Accueil du public, gestion des comptes usagers, mouvements (départ/arrivée) ;
- Facturation de la redevance incitative ;
- Facturation des professionnels en déchèterie ;
- Suivi administratif des marchés et des aides financières du service ;
- Suivi administratif des contrats avec les Eco-organismes et repreneurs ;
- Montage, pilotage, suivi technique des projets ;
- Collecte des ordures ménagères et des recyclables en porte-à-porte pour l'ensemble du territoire (en prestation de service) ;
- Collecte du flux fibreux et du verre en apport volontaire pour l'ensemble du territoire (en prestation de service) ;
- Suivi des difficultés de collecte signalées, en lien avec le prestataire, et veille à la mise en œuvre de solutions permettant d'améliorer la qualité et la continuité du service.
- Collecte, compactage et traitement des flux en déchèterie (en prestation de services) ;
- Gardiennage des déchèteries (en régie) ;
- Entretien et nettoyage courant des Points d'Apport Volontaire et des déchèteries ;
- Livraison, entretien, réparation des bacs à ordures ménagères (en prestation de services) ;
- Gestion de l'Installation de Stockage de Déchets Inertes ;
- Entretien, maintenance des équipements du service (PAV, Déchèteries).

Moyens matériels et équipements

Les équipements fixes de la Communauté de communes sont :

- 107 Points d'Apport Volontaire (PAV) répartis dans les 55 communes dont 169 colonnes collectant le flux fibreux et 147 colonnes collectant le flux verre ;
- 5 déchèteries ;
- 1 installation de stockage de déchets inertes.

L'intégralité du matériel et des équipements existants sont utilisés pour les prestations effectuées en régie :

- 1 petit camion benne de 3,5 tonnes pour l'entretien des PAV ;
- 1 camion benne basculante
- 36 bennes de déchèterie de 25 m³ ;
- 16 bennes de déchèterie de 16 m³ ;
- 1 fourgon équipé de matériels mobiles permettant les interventions de maintenance sur les différents sites du service.

Synthèse et ratios collectés

Comparaison des ratios entre 2024 et 2025

2024	Tonnages	Kg/hab.	2025	Tonnages	Kg/hab.	Evolution 2023 - 2024
OMR	3 953	131	OMR	3 845	127	-2,7%
Collecte sélective	3 260	107	Collecte sélective	3 358	111	3,0%
<i>dont emballages recyclables</i>	751	23	<i>dont emballages recyclables</i>	751	25	0,0%
<i>dont fibreux (papiers, cartonnettes)</i>	719	24	<i>dont fibreux (papiers, cartonnettes)</i>	672	22	-6,5%
<i>dont verre</i>	1 578	55	<i>dont verre</i>	1 676	55	6,2%
<i>dont refus de tri</i>	213	5	<i>dont refus de tri</i>	259	9	21,9%
TOTAL OMA	7 213	238	TOTAL OMA	7 203	237	-0,1%
Déchèteries et collectes spécifiques	12 125	373	Déchèteries et collectes spécifiques	11 311	373	-6,7%
TOTAL DMA	19 338	611	TOTAL DMA	18 515	610	-4,3%
Population CCGCNSG	30 558		Population CCGCNSG	30 339,00		

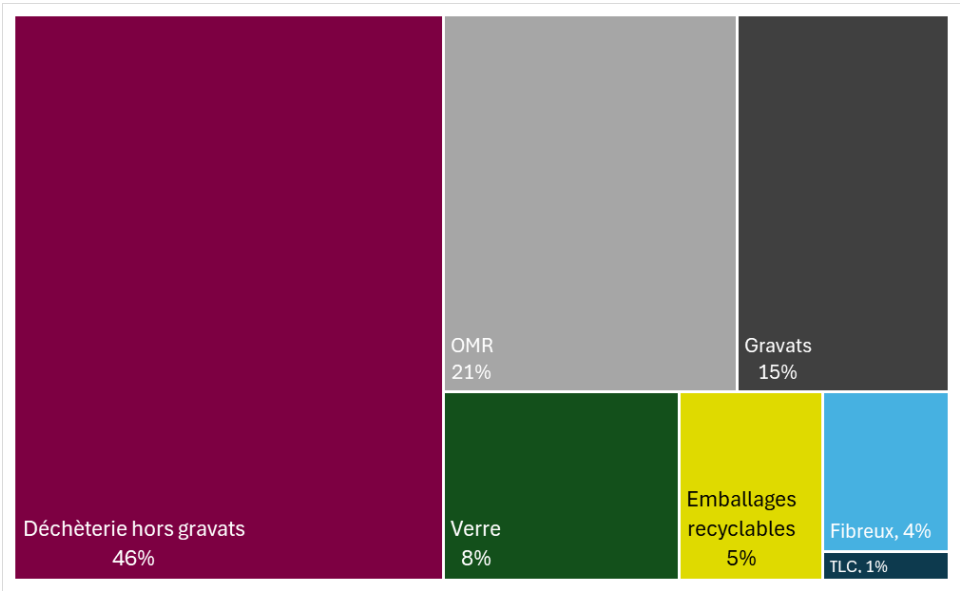
OMR : ordures ménagères résiduelles
OMA : ordures ménagères assimilées : OMR + COLLECTE SELECTIVE
DMA : déchets ménagers assimilés : OMA + DECHETERIES + COLLECTES SPECIFIQUES
Déchèteries + TLC (Textiles, Linge de maison)

Les tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) ont diminué de 2,9 % entre 2024 et 2025. Les tonnages d’ordures ménagères (OMR) continuent de baisser (- 2,7 %).

Les tonnages liés à la collecte sélective montrent eux une forte augmentation (10,9 %). Les refus de tri représentent 25.7 % des tonnages d’emballages collectés.

Les apports en déchèteries et collectés spécifiquement baisse de 6.7 % entre 2024 et 2025.

Composition des DMA collectés sur le territoire communautaire en 2025



INDICATEURS TECHNIQUES

Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

La Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges exerce la compétence de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) sur l'ensemble des 55 communes de son territoire.

Depuis le 1er janvier 2024, la collecte est assurée dans le cadre d'un marché de prestation de service couvrant l'intégralité du territoire communautaire.

Les fréquences de collecte sont définies comme suit :

- Une collecte hebdomadaire (C1) pour les communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges ;
- Une collecte tous les quinze jours (C0,5) pour les autres communes du territoire.

Les OMR sont collectées exclusivement en porte-à-porte.

L'intégralité du traitement des ordures ménagères est confiée à l'Unité de Valorisation Énergétique de la Dijon Métropole, où les déchets sont incinérés.

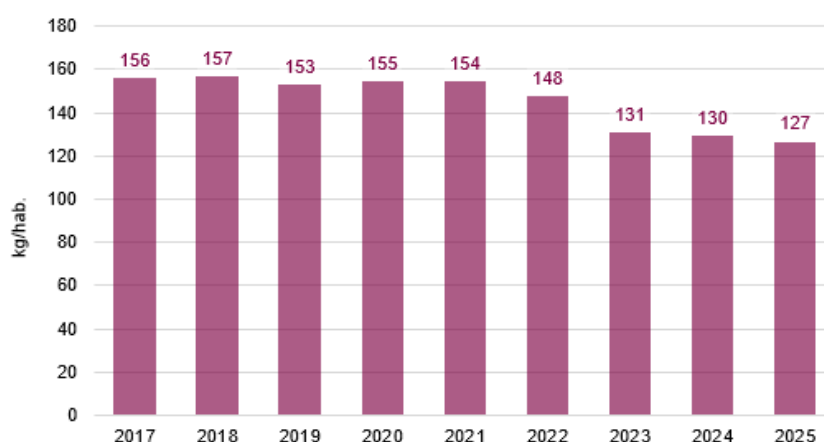
La combustion des déchets ménagers permet la production d'énergie, injectée dans le réseau de chaleur urbain métropolitain. Celui-ci alimente environ 50 % des bâtiments publics métropolitains et assure le chauffage de l'équivalent de 55 000 logements.

La collecte des OMR en 2025



Flux	Tonnage collecté	Population desservie	kg/hab.
Collecte des OMR en porte-à-porte	3 845	30 339	127

Evolution de la production d'OMR entre 2017 et 2025 (Kg/hab.)



En 2025, 3 845 tonnes ont été collectées sur le territoire communautaire, soit 127 kg par habitant. Le volume collecté par habitant atteint ainsi son niveau le plus bas, avec une baisse de près de 19 % depuis 2017.

La collecte sélective

La collecte sélective des déchets recyclables est organisée selon deux modes distincts :

- Les emballages recyclables (bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages en acier et en aluminium) sont collectés en porte-à-porte sur l'ensemble des 55 communes du territoire.
- Le flux fibreux (papiers et cartonnets) ainsi que les emballages en verre sont collectés en apport volontaire (PAV), via un réseau de 104 points d'apport volontaire. Chaque PAV comprend au minimum une colonne dédiée au verre, soit 144 colonnes verre au total et une colonne dédiée au flux fibreux, soit 166 colonnes fibreux au total.

La collecte des emballages recyclables en porte-à-porte est assurée une fois tous les 15 jours (C0,5) dans les 55 communes du territoire.

La collecte des emballages (2025)



Flux	Tonnage collecté	Population desservie	kg/hab.
Collecte des emballages en porte-à-porte	1 010	30 339	33

Depuis le 1er janvier 2023, les emballages recyclables (bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages acier et aluminium) sont collectés en mélange, principalement dans des bacs, à l'exception des usagers habitant un logement ne pouvant accueillir de conteneur ou pour les personnes rencontrant des difficultés à manipuler ces bacs où il est possible d'avoir des sacs transparents jaunes.

Ces tonnages sont collectés par DIEZE et acheminés au centre de tri de Dijon Métropole.

En 2025, près de 1010 tonnes d'emballages ont été recyclés une fois les 259 tonnes de refus de tri écartés.

FOCUS SUR LES REFUS DE TRI DES EMBALLAGES

En 2025, les refus de tri sur les emballages collectés dans les bacs jaunes représentent 259 tonnes soit 9 kg/hab. (1,06 €/hab.)

Le coût global des refus de tri en 2025 s'élève à près de 32 300 € soit près d'un euro par habitant.

Il s'agit des indésirables qui n'ont pas suivi la bonne filière de traitement et qui ont été déposés dans les bacs d'emballages recyclables. Parmi les refus de tri, des erreurs récurrentes sont retrouvées notamment les batteries, piles ...

La collecte du flux fibreux (2025)



Flux	Tonnage collecté	Population desservie	kg/hab.
Collecte du flux fibreux en apport volontaire	672	30 339	22

Depuis le 1er janvier 2023, les papiers et cartonnettes sont collectés en mélange dans l'ensemble des points d'apport volontaire présents sur le territoire.

En 2025, 672 tonnes de papiers et cartonnettes ont été collectées sur le territoire, soit 22 kg par habitant. Ce flux est en diminution par rapport à 2024, avec une baisse de 6,5 %.

Les tonnes recyclées de papiers graphiques sont en baisse au niveau national, conséquence de la diminution des quantités mises en marché de 23% en un an (suppression des catalogues de vente, abandon des imprimés publicitaires, numérisation des usages, etc.).

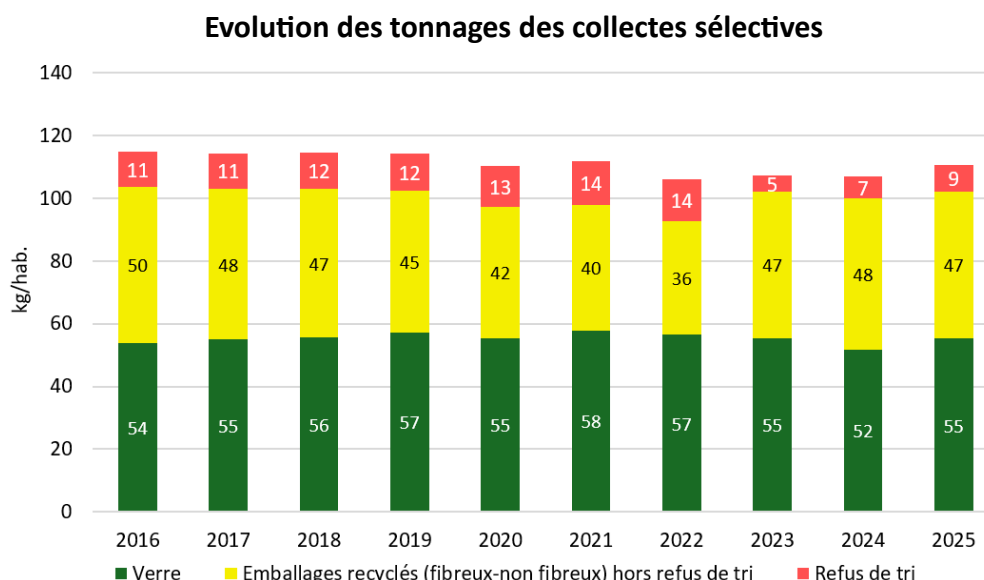
La collecte des emballages en verre (2025)



Flux	Tonnage collecté	Population desservie	kg/hab.
Collecte des emballages en verre en apport volontaire	1 676	30 339	55

1676 tonnes d'emballages en verre ont été collectées en 2025 soit 55kg/hab.

Evolution de la collecte sélective depuis 2016



47 kg/hab. d'emballages¹ ont été recyclées en 2025, une fois les refus de tri écartés.

Depuis le 1er janvier 2023, tous les emballages recyclables sont à trier sans exception dans les bacs jaunes à l'exception du flux fibreux (papiers et cartonnettes), et des emballages en verre qui restent à déposer dans les colonnes présentes sur les 104 points d'apport volontaires.

¹ Fibreux – Non fibreux : Bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, emballages acier, aluminium, papier et cartonnettes

Nombre d'heures d'ouverture en 2025

Déchèteries	Horaires Été	Horaires Hiver	Total
Quincey	675	429	1 104
Nuits-Saint-Georges	1 245	781	2 026
Flagey-Echezeaux	675	429	1 104
Saulon-La-Chapelle	675	429	1 104
Brochon	780	506	1 286
TOTAL	4 050	2 574	6 624

Soit un total de 6 624 h d'ouverture sur l'année 2024 accessibles aux usagers comme aux professionnels à l'exception de la déchèterie de Nuits-Saint-Georges où des plages spécifiques d'accès ont été créées : 728 h d'ouverture sur l'année 2024.

Le règlement de service prévoit des tarifs identiques toutes déchèteries confondues.

Accès des professionnels aux déchèteries

Pour les professionnels (déchets des artisans et commerçants, administrations), l'accès se fait par présentation d'une carte de déchèterie « professionnels ». Ces dépôts sont payants sauf pour les filières du dispositif de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) : carton, ferraille, piles, batteries, D3E, ampoules et néons...etc.

En 2021, des horaires spécifiques aux professionnels ont été mis en place à la déchèterie de Nuits-Saint-Georges afin de leurs offrir un service dédié et de mieux les orienter. Les accès des professionnels dans les autres déchèteries restent inchangés et se fait en même temps que les usagers.

Le règlement de service prévoit pour les professionnels des tarifs identiques toutes déchèteries confondues.

En 2025, 88 professionnels ont été dotés d'un badge. Le service poursuit ainsi la dotation des professionnels en badges d'accès en déchèterie afin de garantir la facturation des dépôts.

L'installation de Stockage de déchets Inertes (ISDI)

L'Installation de Stockage des Déchets Inertes située à Nuits-Saint-Georges près de la déchèterie est gérée en régie par la Communauté de communes. Ce site apporte un exutoire pour le traitement des déchets inertes pour les déchèteries mais également pour les chantiers locaux réalisés par des entreprises locales ou non.

Ce site, soumis à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, a fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter le 27 juillet 2018.

Des badges magnétiques ont été instaurés pour l'accès à ce site depuis la mise en service d'un pont bascule en septembre 2020. Les dépôts sont pesés et enregistrés afin d'assurer un suivi réglementaire de l'activité du site et également de permettre la facturation des dépôts.

Les gros apports des particuliers sont acceptés sur le site afin d'éviter la saturation des bennes en déchèteries et sont payants au même titre que les apports professionnels. Les apports sont de :



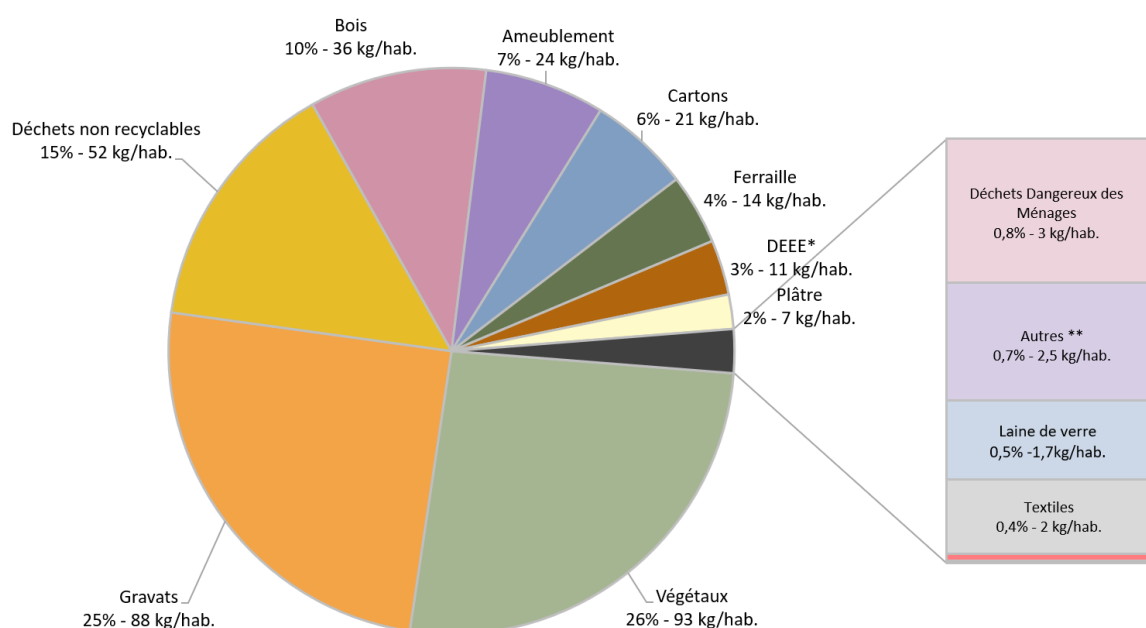
Par ailleurs, l'installation réceptionne également les tonnages de gravats collectés en déchèterie par le prestataire en charge de l'évacuation des bennes, représentant 2 680 tonnes en 2025.

Les tonnages collectés en déchèteries

Les tonnages collectés dans les 5 déchèteries du territoire représentent 58 % des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire (y compris les déblais et gravats) en 2025.

En 2025, 10 797 tonnes ont été collectées soit 356 kg/habitant.

Répartition des tonnages de déchèteries en 2025



* Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

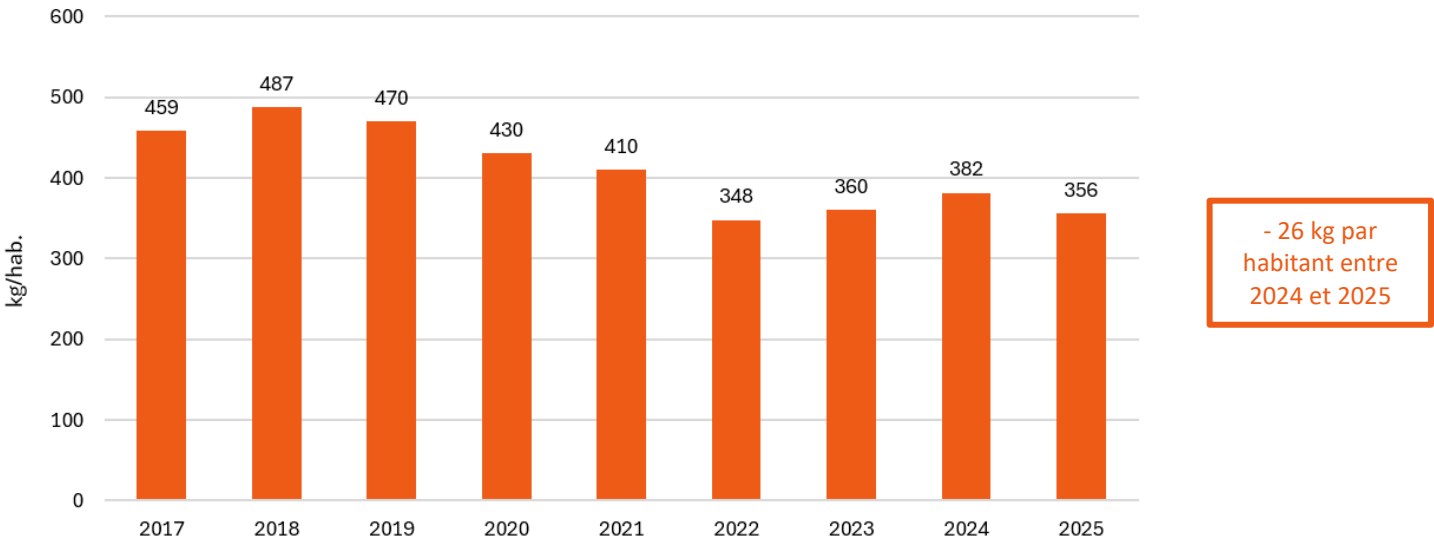
**Autres : pneus, huiles de vidange, piles

Tonnages collectés en déchèterie en 2025

Déchèteries	Végétaux	Gravats	DNR	Bois	ECO-MOBILIER	Cartons	Ferraille	D3E*	Plâtre	Autres**	Laine de verre	DDM ECODDS	Textiles	DDM - Hors ECODDS	ASL***	ABJth***	TOTAL Déchèteries
Brochon	629,29	715,45	437,42	294,42	162,42	172,89	111,42	79,87	46,12	15,75	9,12	10,83	13,59	7,29	1,00	0,11	2 706,99
Flagey-Echezeaux	456,08	337,79	216,58	147,78	116,58	80,11	60,70	42,21	23,98	12,03	14,98	6,49	5,95	7,19	0,50	0,30	1 529,24
Nuits-Saint-Georges	907,85	847,00	530,94	383,00	277,78	240,46	141,52	129,39	82,28	25,50	15,76	17,62	15,16	13,34	1,30	0,42	3 629,32
Quincey	273,89	369,86	176,04	117,94	79,85	65,51	50,75	31,24	18,80	11,05	5,14	5,34	3,90	4,41	0,30	0,03	1 214,04
Saulon	552,30	409,52	220,08	151,28	104,59	67,00	69,84	56,37	40,70	10,13	5,38	9,58	8,55	9,58	1,24	0,92	1 717,06
TOTAL CCGCNSG	2 819,41	2 679,62	1 581,06	1 094,42	741,22	625,97	434,23	339,09	211,88	74,46	50,38	49,87	47,15	41,80	4,33	1,78	10 796,65
Ratio (kg/hab.)	92,93	88,32	52,11	36,07	24,43	20,63	14,31	11,18	6,98	2,45	1,66	1,64	1,55	1,38	0,14	0,06	355,87
Evolution 2025/2024	-19,5%	-6,0%	-8,1%	2,0%	22,9%	-1,7%	-11,3%	13,1%	-15,1%	7,1%	11,6%	6,5%	24,5%	1,8%	-	-	-7,1%

- * D3E : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques
- **Autres : pneus, huiles de vidange, piles
- *** ASL : Articles de Sport et de Loisirs / ABJth : Article de Bricolage et de Jardin Thermique

Evolution des ratios collectés en déchèteries



BILAN DES TONNAGES DECHETERIES

Les tonnages réceptionnés sur les cinq déchèteries du territoire s'élèvent à 10 796,65 tonnes en 2025, contre 11 623 tonnes en 2024, soit une baisse globale de 7,1 %.

Cette diminution concerne la majorité des flux et traduit une baisse générale des quantités déposées par les usagers.

La déchèterie de Nuits-Saint-Georges reste le site le plus fréquenté du réseau avec 3 629,32 tonnes réceptionnées en 2025, représentant près de 34 % des tonnages totaux. Elle concentre à elle seule plus d'un tiers des apports enregistrés sur le territoire. Viennent ensuite les déchèteries de Brochon, de Saulon-la-Chapelle, de Flagey-Echézeaux et de Quincey. Cette répartition confirme le rôle structurant de Nuits-Saint-Georges et, dans une moindre mesure, de Brochon, qui regroupent à elles deux près de 59 % des tonnages collectés sur le réseau.

Les végétaux constituent le flux le plus important avec 2 819,41 tonnes, mais enregistrent également une diminution significative de 19,5 %, expliquant en grande partie la baisse globale des apports. Cette évolution peut notamment s'expliquer par des conditions météorologiques particulièrement sèches durant la période de croissance de la végétation, ayant limité la pousse des végétaux et, par conséquent, les volumes de déchets verts produits par les usagers.

Les gravats restent le second flux collecté avec 2 679,62 tonnes, représentant près de 25 % des tonnages totaux. Toutefois, ce flux est en baisse de 6 % par rapport à l'année précédente.

Les déchets non recyclables (DNR) atteignent 1 581,06 tonnes, en recul de 8,1 %, tandis que les tonnages de bois progressent légèrement de 2 % pour atteindre 1 094,42 tonnes.

Certains flux affichent des évolutions particulièrement positives. Les apports d'Éco-mobilier augmentent de 22,9 %, ceux des textiles de 24,5 %, tandis que les déchets dangereux (DDM ECODDS) progressent de 6,5 %. Ces résultats traduisent une amélioration du tri des usagers et une meilleure orientation vers les filières de valorisation dédiées.

À l'inverse, plusieurs flux enregistrent des baisses notables : la ferraille (-11,3 %), le plâtre (-15,1 %) et les cartons (-1,7 %).

Les tonnages de D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) progressent toutefois de 13,1 %, confirmant une bonne mobilisation des usagers sur cette filière spécifique.

Le ratio moyen annuel s'établit à 355,87 kg par habitant, contre environ 383 kg/habitant en 2024, soit une diminution cohérente avec la baisse globale des tonnages.

Zoom sur les filières REP ABJ thermique et ASL en 2025

L'année 2025 a vu l'installation de nouvelles filières REP ABJ thermique (Articles de Bricolage et de Jardin thermiques) et ASL (Articles de Sport et de Loisirs) dans les déchèteries du territoire. Ces dispositifs permettent une collecte spécifique de déchets auparavant orientés vers des filières moins adaptées, favorisant ainsi leur réemploi et leur recyclage.

Les premiers résultats enregistrés restent modestes, avec 1,78 tonne d'ABJ thermique et 4,33 tonnes d'ASL collectées. Ces volumes témoignent néanmoins d'un démarrage encourageant et de l'appropriation progressive de ces nouvelles consignes de tri par les usagers.

La poursuite de la sensibilisation du public et l'optimisation de l'organisation sur les sites devraient permettre d'augmenter les performances de collecte et de renforcer les bénéfices environnementaux de ces nouvelles filières dans les années à venir.

Collecte spécifique : Textiles, linges de maison, chaussures (TLC)

19 bornes de collecte des TLC sont réparties sur le territoire de la Communauté de communes :

- 1 sur la déchèterie de Flagey-Echézeaux
- 2 sur la déchèterie de Nuits-Saint-Georges
- 1 sur la déchèterie de Quincey
- 1 sur la déchèterie de Saulon-la-Chapelle
- 2 sur la déchèterie de Brochon ;
- 3 sur le parking d'un hypermarché à Nuits-Saint-Georges
- 1 à L'Étang-Vergy
- 1 à Chambolle-Musigny
- 2 à Gevrey-Chambertin
- 1 à Fixin
- 1 à Saulon-la-rue
- 1 à Saulon-la-Chapelle
- 1 à Corcelles-lès-Cîteaux
- 1 à Noiron-sous-Gevrey

Les conteneurs sont mis à disposition gratuitement par le prestataire de collecte Le Relais Bourgogne situé à Crissey (71100).

La collecte de Textiles, linges de maison, chaussures (TLC) en 2025

	Bilan 2025
Tonnage déchèteries	47
Tonnage hors déchèteries	97
TOTAL collecté (Tonnes)	144
Ratio (kg/hab.)	4,7

Les tonnages de Textiles, linges de maison, chaussures (TLC) augmentent de 11 % entre 2024 et 2025.

Le traitement

Les différentes unités de traitement des déchets collectés par la Communauté de Communes sont les suivants :

Présentation des unités de traitement

	Typologie déchets	Traitement	Valorisation	Prestataire de traitement/valorisation
OM	OMR		Incinération / Valorisation énergétique	UIOM Dijon Métropole
TRI	Bouteilles plastique PET/PEHD		Recyclage	VALORPLAST
	Briques alimentaires ELA 5.03		Recyclage	REVIPAC
	Emballages aluminium		Recyclage	AFFIMET
	Emballages acier		Recyclage	ARCELOR
	Emballages ménagers recyclables EMR 5.02		Recyclage	Bourgogne Recyclage
	Fibreux		Recyclage	Bourgogne Recyclage
	Verre		Recyclage	VERALLIA
	Films PE/PP		Recyclage	CITEO
	Flux développement		Recyclage	CITEO

DECHETERIES	DNR		Incinération / Valorisation énergétique	UIOM Dijon Métropole
	Gravats	Stockage		ISDI Nuits-Saint-Georges
	Ferraille		Recyclage	Bourgogne Recyclage Ruffey-les-Beaune
	Carton		Recyclage	Bourgogne Recyclage Ruffey-les-Beaune
	Déchets Dangereux des Ménages		Valorisation matière / Valorisation énergétique / Recyclage	EDIB Longvic
	Déchets verts		Compostage / Co-compostage	BIODEPE Gevrey-Chambertin / STEP Quincey et Flagey
	Bois		Valorisation matière / Valorisation énergétique / Recyclage	Bourgogne Recyclage Ruffey-les-Beaune
	Laine de verre		Valorisation matière / Valorisation énergétique	ISDND Drambon
	Placo		Recyclage	Ritleng valorisations
	Meubles		Valorisation matière / Valorisation énergétique	ECOMOBILIER
	Pneus		Valorisation matière / Valorisation énergétique	ALIAPUR
	Huile de vidange		Valorisation matière / Valorisation énergétique	Cyclavia
	DEEE		Valorisation matière / Réemploi	ECOSYSTEM
	Articles de Sport et de Loisirs		Valorisation matière / Réemploi	ECOLOGIC
	Article de Bricolage et de Jardin Thermique		Valorisation matière / Réemploi	ECOLOGIC
	Piles		Recyclage / Valorisation énergétique	COREPILE
	Lampes		Recyclage / Valorisation matière	ECOSYSTEM
	Vêtements		Réemploi / Recyclage	REFASHION / LE RELAIS Bourgogne

SYNTHESE des données 2025



ORDURES MENAGERES

3 845 tonnes

Soit 127 kg/habitant

- 3% entre 2024 et 2025



EMBALLAGES RECYCLABLES

1 010 tonnes

Dont 259 tonnes de refus de tri

Soit 47 kg/habitant
d'emballages recyclés

2024 et 2025 :

+ 22% de refus de tri entre
Stagnation des emballages
collectés (+0,02 %)



FIBREUX

(PAPIERS-CARTONNETTES)

672 tonnes

Soit 22 kg/habitant

- 6,58 % entre 2024 et 2025



VERRE

1 676 tonnes

Soit 55 kg/habitant

6,2 % entre 2024 et 2025

DECHETERIES



10 797 tonnes

Soit 356 kg/habitant

- 7,1 % entre 2024 et 2025



Déchets verts :

- 19% entre 2024 et
2025



Déchets

d'ameublement :
+ 23 % entre 2024
et 2025



**TEXTILES, LINGES DE
MAISON, CHAUSSURES (TLC)**

144 tonnes

Soit 4,7 kg/habitant

+ 11 % entre 2024 et 2025



ISDI

329 tonnes

- 37 % entre 2024 et 2025

Redevance incitative

Les trois Communautés de communes qui ont fusionné au 1er janvier 2017 avaient toutes déjà adopté un mode de financement du service public de prévention et de gestion des déchets par la redevance incitative avec des conditions d'application et des règlements de service plus ou moins différents.

Au démarrage de la fusion, les budgets de l'ex-CC du Sud Dijonnais et l'ex-CC Gevrey-Chambertin ont pu fusionner. Le budget de l'ex-CC Pays de NSG, en raison de l'assujettissement à la TVA, est resté distinct. En 2019, les deux budgets déchets ont fusionné permettant ainsi une meilleure lisibilité de la gestion du service.

L'uniformisation du nombre de levées intégrées au forfait de redevance s'est achevée en 2019 avec la généralisation de 12 levées sur l'ensemble du territoire. Afin d'achever le schéma d'harmonisation, en 2020, les trois bases de données ont été fusionnées afin d'apporter davantage d'efficacité à la gestion des comptes usagers et à la facturation de la redevance incitative.

La décomposition de la redevance reste identique aux années précédentes avec une part fixe, appelée abonnement au service, une part au volume du bac et une part variable correspondant au nombre de levées réalisées et supérieures à la quotité (12 levées).

Chaque année, le règlement de facturation est adapté en fonction des contraintes de l'activité. Les tarifs sont délibérés chaque année pour une application au 1er janvier de l'année suivante.

Les tarifs comprennent tous les services effectués par le service déchets.

Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés - PLPDMA

Le PLPDMA a été adopté et a fait l'objet d'une délibération le 04 octobre 2022.

Suivi de l'évolution des tonnages collectés dans le cadre du PLPDMA											
FLUX	2010	2020	2025	EVOLUTION PCAET 2020/25		EVOLUTION PLPDMA 2010/2025		OBJECTIF Loi AGECE 2010/2030		OBJECTIF Région BFC 2010/2025	OBJECTIF Région BFC 2010/2031
OMR	7 389.23	4 725.29	3 845.00	- 880.29	-16.34 %	- 3 436.17	-47.96 %	6 280.85		6 280.85	5 911.38
EMB	464.24	1 040.04	1 010.00	- 30.04	-7.37 %	499.14	117.56 %	394.61		394.61	371.39
VERRE	1 438.10	1 690.56	1 676.00	- 14.56	-6.66 %	139.90	16.54 %	1 222.39		1 222.39	1 150.48
PAPIER	906.05	638.18	672.00	33.82	12.63 %	- 187.26	-25.83 %	770.14	-15 %	770.14	724.84
Déchèteries avec gravats	10 894.34	13 243.95	11 312.00	- 1 931.95	-20.22 %	- 328.34	3.83 %	9 260.19		9 260.19	8 715.47
DMA	21 091.96	21 338.02	18 515.00	- 2 823.02	-16.68 %	- 3 312.73	-12.22 %	17 928.17		17 928.17	16 873.57
Déchets collectés en déchèteries											
Déchets verts	4 031.08	4 835.69	2 819.41			- 1 211.67	- 30.06 %			3 345.80	-17 %
Encombrants : DNR + mobilier	1 955.32	1 833.03	2 322.00			366.68	18.75 %			1 290.51	-34 %
Inertes : gravats	3 172.39	3 764.63	2 679.00			- 493.39	-15.55 %			2 759.98	-13 %

BILAN 2025 : PREVENTION

PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le service déchets continue la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Il comprend 6 axes et 21 actions à mener entre 2022 et 2027.

1. Être une administration publique éco-exemplaire
2. Sensibiliser les citoyens du territoire
3. Lutter contre le gaspillage alimentaire et Favoriser le compostage in-situ des biodéchets
4. Favoriser le réemploi et la réparation
5. Démocratiser les produits textiles sanitaires lavables
6. Accompagner les professionnels à trouver des solutions

ACTION N°1 : ÊTRE UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE ECO-EXEMPLAIRE

Devenir une administration éco exemplaire :

Afin de mener à bien cette action, la CCGCNSG, par l'intermédiaire de son service Déchets, a candidaté à l'appel à projets « Tri Hors Foyer » porté par CITEO. En 2025, elle a été l'unique collectivité lauréate de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Ce projet vise à améliorer la collecte des emballages consommés hors du domicile en permettant à chacun de trier ses déchets partout et à tout moment. Les lieux concernés par la consommation de produits nomades, tels que les administrations, les stades, les gymnases et plus largement les établissements recevant du public, seront équipés de dispositifs de tri adaptés (colonnes d'apport volontaire, corbeilles de tri, etc.), entièrement financés par CITEO.

Par ailleurs, un diagnostic de l'ensemble des pratiques de gestion et d'évacuation des déchets a été réalisé dans les 45 bâtiments concernés. Cette étude a permis d'harmoniser les pratiques et de déterminer précisément le type, le nombre et l'implantation des équipements de tri nécessaires, soit un total de 105 dispositifs.

Harmoniser les pratiques des services sur les différents sites :

Dans le cadre de la mise en place du tri des déchets dans les restaurants scolaires en 2023, le service Déchets a été associé aux réunions trimestrielles des agents de restauration, dont les missions incluent également l'entretien des locaux. Ces interventions ont pour objectif d'informer et de sensibiliser les agents aux consignes de tri, de rappeler les bonnes pratiques et de les accompagner dans leur mise en œuvre au quotidien. Ces temps d'échange, organisés à raison de trois rencontres par an, permettent également aux agents de partager leurs expériences et astuces en matière de gestion des déchets.

Fort de cette collaboration réussie, le service Déchets a de nouveau été sollicité pour accompagner les agents dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, en parallèle de la démarche de standardisation du fonctionnement des 15 restaurants scolaires du territoire.

Les prochains travaux conduits avec l'ensemble des agents de la CCGCNSG porteront notamment sur :

- La mise en place d'équipements de pré-collecte destinés au tri des déchets directement sur les postes de travail ;
- Le développement et l'utilisation de fournitures écoresponsables.

Action 2 : Sensibiliser les citoyens du territoire

20h de sensibilisation ont été réalisés en 2025 :

- Ville à joies : Vosnes Romanée, Morey Saint Denis
- Journées de la réserve (6 classes - 150 élèves) ;
- Nuits-Saint-Georges (2 classes - 50 élèves) ;
- AGEF (30 adultes handicapés et 4 encadrants).
- ACODEGE (30 adultes handicapés et 4 encadrants).

L'information des usagers :

Afin d'informer régulièrement les usagers, une lettre d'information est jointe aux factures adressées aux résidents du territoire, trois fois par an. Elle présente les résultats du service Déchets, met en lumière les actions menées et informe sur les évolutions du service, notamment la mise en place de nouvelles filières de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) en déchèterie.

Les TUTOS :

Depuis 2018, le service Déchets diffuse sur le site internet communautaire une série de vidéos pédagogiques sous la forme de « tutos » destinés à informer et sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques en matière de prévention et de gestion des déchets.

Réalisés entre 2018 et 2019, ces supports de communication ont contribué à l'obtention du Trophée des Maires de la Côte-d'Or en 2019, récompensant cette démarche innovante de sensibilisation du public.

Toujours d'actualité, ces vidéos continuent de susciter l'intérêt des habitants. En 2025, elles ont enregistré plus de 75 000 vues, témoignant de leur utilité et de leur rayonnement auprès du grand public.



#LES TUTOS : Un effaroucheur à oiseaux zéro...
158 k vues • il y a 8 ans



#LES TUTOS : un répulsif "chien et chat" maison et ...
75 k vues • il y a 7 ans



#LES TUTOS : faites votre gel douche maison !
44 k vues • il y a 6 ans

La connaissance des coûts du service 2025 :

Afin d'analyser les coûts du service et pouvoir améliorer son fonctionnement depuis 2010 le service déchets réalise le remplissage de la matrice des coûts.

- 30h de formation et de préparation des données liées à la matrice
- 70h de remplissage et de validation de la Matrice.

Action n°3 Lutter contre le gaspillage alimentaire et Favoriser le compostage in-situ des biodéchets

Lutte contre le gaspillage alimentaire 15 restaurants scolaires du territoire :

Depuis trois années scolaires, de 2023 à 2026, le service Déchets accompagne les 15 restaurants scolaires du territoire dans une démarche de réduction du gaspillage alimentaire et d'harmonisation des pratiques professionnelles. Ce travail repose sur des observations de terrain, des échanges réguliers avec les agents et leurs responsables, ainsi que sur l'organisation de campagnes de pesées permettant de mesurer et de suivre l'évolution des déchets alimentaires.

Afin de standardiser le fonctionnement des différents sites, un important travail d'harmonisation a été mené. L'ensemble de la vaisselle, du mobilier de service, des équipements d'entretien, des tenues professionnelles et des formations a été revu afin de garantir à tous les agents des conditions de travail équivalentes et l'utilisation de matériels et produits identiques.

En 2025, cette démarche collective a conduit à l'élaboration d'une quinzaine de gestes favorisant la consommation des repas par les convives. Testées puis validées par les agents de restauration, ces bonnes pratiques constituent aujourd'hui un levier essentiel dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les résultats observés sont particulièrement encourageants. En 2025, plus de 80 % du contenu des plateaux repas a été consommé par les convives. Les déchets alimentaires résiduels s'établissent à seulement 81 grammes par repas et par convive, soit un niveau nettement inférieur à la moyenne nationale estimée à 130 grammes par repas et par convive.

Compostage individuel :

- 84 ventes de composteurs individuels en 2025
- 1 site collectif toujours en activité
- Compostage restaurant scolaire pôle de Villers-la-Faye

Déchets alimentaires :

À la suite de la validation, par le Conseil communautaire du 9 décembre 2025, d'un plan de gestion des déchets alimentaires, une démarche de mise en œuvre a été engagée. Après plusieurs visites auprès d'autres collectivités et une phase de recherche de solutions adaptées, l'entreprise E3R a été retenue. Elle met à disposition de la collectivité les équipements nécessaires à la collecte, soit dix bornes de collecte des déchets alimentaires implantées sur les communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, et assure également leur collecte à raison d'un passage hebdomadaire.

En collaboration avec les équipes municipales, le service Déchets a défini les emplacements des dix bornes de collecte et élaboré les outils de communication destinés aux usagers, notamment des flyers d'information et des autocollants apposés sur les bornes.



Cette démarche vise à offrir aux habitants une solution de tri à la source des biodéchets conforme aux exigences réglementaires, tout en favorisant leur valorisation.

Action n°4 Favoriser le réemploi et la réparation

Objectif de réduction des déchets non recyclables en déchèteries :

Afin d'améliorer les performances de tri et d'optimiser le fonctionnement des déchèteries du territoire, plusieurs actions ont été mises en œuvre :

- Le renforcement du contrôle d'accès par la vérification systématique des cartes d'accès en déchèterie ;
- L'affectation d'un second gardien durant la période estivale afin d'améliorer l'accueil des usagers et la qualité du tri ;
- Le repositionnement de la benne dédiée aux Déchets Non Recyclables (DNR) en fin de parcours sur les déchèteries, afin d'inciter les usagers à orienter en priorité les déchets valorisables vers les filières de recyclage ou de valorisation ;
- Le déploiement de nouvelles filières de Responsabilité Élargie du Producteur (REP), permettant d'élargir les possibilités de valorisation de certains déchets.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) relative à la réorganisation des déchèteries, une attention particulière a été portée au développement du réemploi. Ainsi, un point de vigilance spécifique a été intégré au projet afin de favoriser la création d'espaces dédiés au réemploi au sein des déchèteries du territoire et de renforcer la valorisation des objets encore utilisables.

Action n°5 : Démocratiser les produits textiles sanitaires lavables

À la suite de l'annonce de la prise en charge des protections menstruelles lavables dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024, le service Déchets n'a pas engagé d'action spécifique. En effet, cette mesure n'entrera en vigueur qu'à compter du 1er octobre 2026, conformément à l'arrêté du 6 août 2026.

Toutefois, dans le cadre de sa mission d'accompagnement au changement des comportements, le service a renseigné et conseillé les personnes souhaitant obtenir des informations ou bénéficier de retours d'expérience avant de s'équiper en protections menstruelles réutilisables. Cet accompagnement a permis de répondre aux interrogations des usagers concernant les différents types d'équipements disponibles, leurs modalités d'utilisation et leur entretien.

Afin de favoriser l'appropriation de ce dispositif par le grand public, il serait souhaitable de mettre en place une action de sensibilisation coordonnée par la CCGCNSG et réalisée en partenariat avec les pharmacies du territoire. Ces professionnels de santé, au contact direct des usagers, constituent des relais privilégiés pour diffuser une information fiable et accompagner les futurs bénéficiaires dans leurs choix.

Conseils aux entreprises, mairies, associations, promoteurs :

L'accompagnement assuré par le service Déchets auprès des professionnels du territoire contribue à optimiser la gestion des déchets tout en rappelant les obligations réglementaires en vigueur.

À ce titre, le service est intervenu auprès de nombreux acteurs du territoire : entreprises, établissements hôteliers, restaurants traditionnels et de restauration rapide, collectivités, associations et promoteurs immobiliers. Parmi les structures accompagnées figurent notamment CIBLE, DEPP, la Poissonnerie Nancey, les Jambons de Bourgogne, AGEF, ACODEGE, les Climats de Bourgogne ou encore les Éclaireuses et Éclaireurs de France.

À la suite de la mise à disposition des managers de proximité auprès des commerces des centres-villes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, des conseils personnalisés ont également été réalisés à la demande afin d'apporter des réponses adaptées aux besoins spécifiques de chaque établissement.

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement au changement des pratiques, le service Déchets oriente également les producteurs importants de déchets vers des solutions de collecte plus adaptées à leurs besoins. Cette démarche permet d'optimiser le service rendu, tout en limitant les tonnages pris en charge par la collecte publique lorsque des prestations spécifiques sont plus pertinentes.

Suivi du passage en c1 des professionnels du territoire étant en c2 :

Un suivi particulier a par ailleurs été réalisé concernant les professionnels bénéficiant d'une collecte en fréquence C2 (deux collectes hebdomadaires). En 2024, sur les 32 professionnels accompagnés par le service, 20 ont accepté un passage à une collecte en fréquence C1 (une collecte hebdomadaire) tandis que 12 ont choisi de recourir à une prestation privée.

En 2025, les 20 professionnels ayant adopté ce nouveau rythme de collecte ont fait l'objet d'un suivi individualisé. Le service Déchets est resté à leur disposition afin d'évaluer l'efficacité de cette évolution et de proposer, si nécessaire, un accompagnement complémentaire.

INDICATEURS FINANCIERS

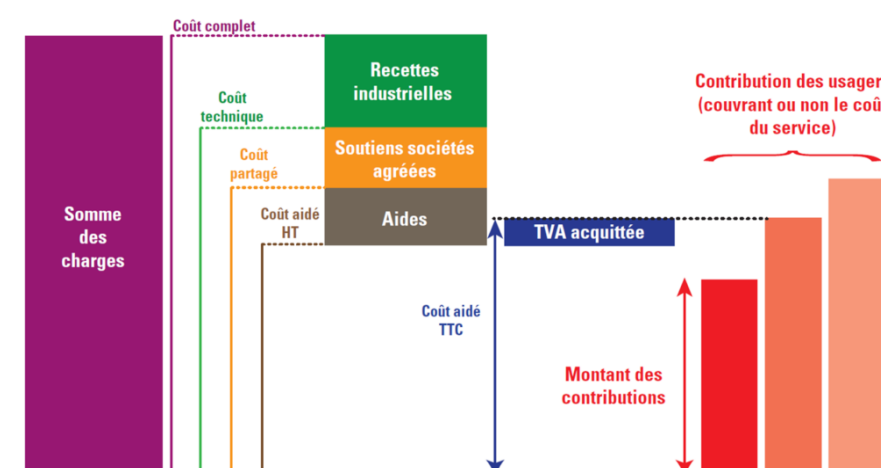
Depuis 2005, l'ADEME conduit, au niveau national, une démarche qui vise à soutenir les collectivités locales pour concevoir, conduire et réguler leur politique de gestion des déchets, en particulier par la connaissance des coûts.

La matrice des coûts a ainsi été mise en œuvre afin de proposer une méthode de calcul standardisée et donc homogène entre collectivités.

Cet outil a pour but de permettre aux collectivités de positionner leurs résultats par rapport à d'autres et d'identifier des pistes de maîtrise des coûts.

C'est pourquoi, l'analyse financière de l'année 2025 du rapport d'activité repose sur les données issues de la matrice renseignée chaque année par la Communauté de communes. La matrice reprend l'intégralité des coûts, tous territoires confondus. Cela apporte une meilleure visibilité.

Le graphique présenté ci-dessous permet de prendre connaissance des différents types de coûts calculés dans la matrice.



COUT COMPLET : ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.). Ce coût, exprimé en euros hors taxe par tonne, est pertinent pour mener une analyse sur l'organisation du service et son optimisation.

COUT AIDÉ : ensemble des charges (structure, collecte, transport, etc.) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filères à responsabilité élargie du producteur/REP) et les aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité. Il est bien souvent exprimé en euros hors taxe par habitant pour le rapprocher du niveau de financement et présenter aux usagers la structure des coûts à financer. Affiché en euros hors taxe par tonne, il permet de rendre compte du poids économique résiduel de chaque flux afin de le mettre en perspective.

LES COUTS COMPRENNENT LA TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes)

Les différentes données chiffrées exposées par thématiques ci-après reposent principalement sur le **coût aidé HT**.

Taux de couverture du coût par le financement et le principal poste de charges et de recettes

Charges	€ arrondis
Charges fonctionnelles	437 963 €
<i>Charges de structure</i>	386 390 €
<i>Charges de communication</i>	51 573 €
Charges techniques	3 020 593 €
<i>Prévention</i>	58 309 €
<i>Pré-collecte et collecte</i>	1 609 723 €
<i>Transport</i>	287 464 €
<i>Traitement</i>	1 065 097 €
Total charges HT	3 458 556 €
TVA acquittée*	104 523 €
Total charges TTC	3 563 089 €

*Si collectivité non assujettie

Produits	€ arrondis
Recettes industrielles	190 687 €
Soutiens	764 250 €
Aides	0 €
Autres ventes de matériel	0 €
Total produits	954 937 €

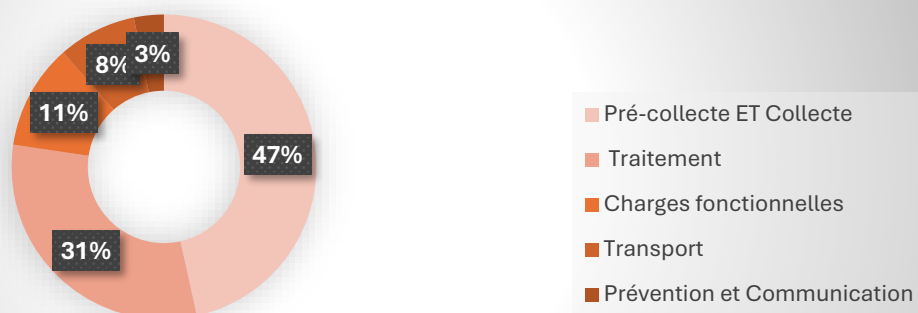
Coût du service public	2 608 152 €
-------------------------------	--------------------

Financement	€ arrondis
Redevance incitative	3 003 363 €
Redevance spéciale	798 736 €
Total financement	3 802 099 €

Ecart coût et financement	+ 1 193 947 €
Taux de couverture	146 %

Pour rappel, en 2024, le taux de couverture était de 119%.

Répartition des postes des charges



Pour rappel, en 2024 :

- Pré-collecte et collecte : 45%
- Traitement : 29%
- Charges fonctionnelles : 13%
- Transport : 12%
- Prévention : 1%

Répartition des postes des produits



Pour rappel, en 2024 :

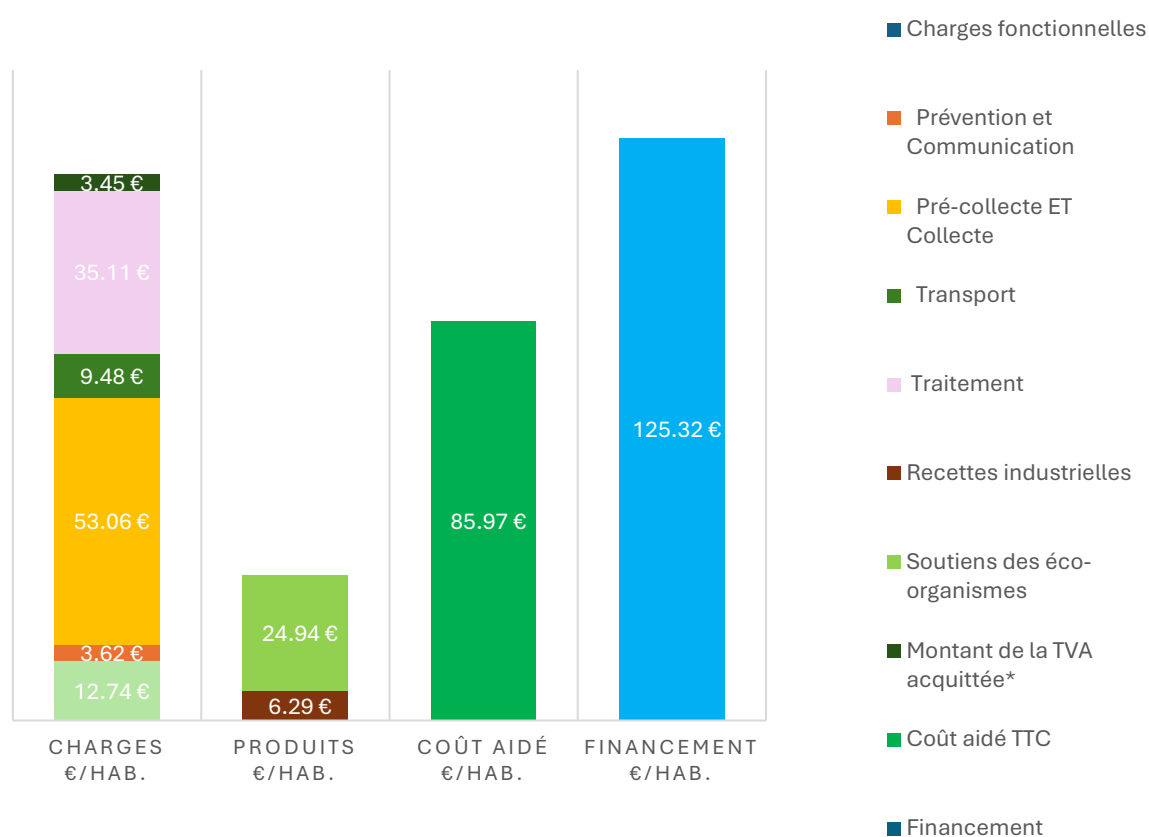
- Soutiens : 48%
- Recettes industrielles : 29% : ce poste est dépendant des variations de tonnages et de la fluctuation des cours des matériaux.
- Aides : 0% : ce poste repose sur les amortissements et peut varier d'une année sur l'autre en fonction des nouveaux amortissements et des amortissements éteints.

Structure des coûts et financement en €/habitant

	Tous flux confondus			
	Charges €/Hab.	Produits €/Hab.	Coût aidé €/Hab.	Financement €/Hab.
Charges fonctionnelles	12.74 €			
Prévention et Communication	3.62 €			
Pré-collecte ET Collecte	53.06 €			
Transport	9.48 €			
Traitement	35.11 €			
Recettes industrielles		6.29 €		
Soutiens des éco-organismes		24.94 €		
Montant de la TVA acquittée*	3.45 €			
Coût aidé TTC			85.97 €	
Financement				125.32 €

Pour rappel, en 2024 : Coût aidé TTC : 98.12 €/hab. et financement 116.09 €/hab.

Répartition des charges, des produits et financement en €/hab.



Hiérarchisation des principaux postes de charges

Charges HT 2025	Total en €	%	Ordre
Charges fonctionnelles	386 390 €	11%	3
Prévention Communication	76 684 €	2%	12
Pré-collecte OMR	142 157 €	4%	9
Collecte OMR	344 450 €	10%	4
Traitement OMR	466 735 €	13%	2
Pré collecte et collecte verre	139 506 €	4%	10
Pré collecte et collecte fibreux	96 777 €	3%	11
Traitement fibreux	0 €	0%	
Pré-collecte bac jaune	175 719 €	5%	8
Collecte bac jaune	301 886 €	9%	6
Tri bac jaune	205 205 €	6%	7
Collecte déchèterie	328 466 €	9%	5
Transport/traitement déchèteries	634 743 €	18%	1
Charges déchets inertes	19 833 €	1%	16
Charges Dalim - Gestion Proximité	30 408 €	1%	15
Charges Dalim - Collecte - AV	2 790 €	0%	17
Charges Déchets verts collecte	32 491 €	1%	14
Charges nettoyage des PAV	74 316 €	2%	13
Total charges HT fonctionnelles + techniques	3 458 555 €	100%	

Pour rappel, en 2024 :

- 1^{er} poste de dépense : Transport/traitement déchèteries 635 527 €
- 2^{ème} poste : Collecte OMR 533 837 €
- 3^{ème} poste : Charges fonctionnelles 496 624 €
- 4^{ème} poste : Traitement OMR 478 183 €

Positionnement des coûts de la collectivité au niveau national

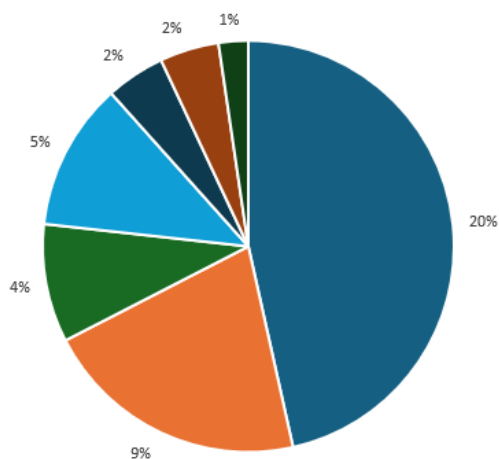
Coûts aidés en €HT/hab./an	Tous flux	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries
CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges	82.52 €HT/hab.	36 €HT/hab.	3.90 €HT/hab.	4.11 €HT/hab.	32.25 €HT/hab.
Comparaison avec la moyenne (pondérée)	Toutes typologies – avec tarification incitative				
Ratio Coût aidé €HT/hab. Moyenne des collectivités en tarification incitative mixte rural (Source : Référentiel région BFC 2023)	118.7 €HT/hab.	61 €HT/hab.	1.7 €HT/hab.	15.6 €HT/hab.	35.2 €HT/hab.
Ecart à la moyenne en €/hab.	-36.18 €HT/hab.	-25 €HT/hab.	+2.2 €HT/hab.	-11.49 €HT/hab.	-2.95 €HT/hab.

Coût des différents flux de déchets

Répartition des coûts et des quantités :

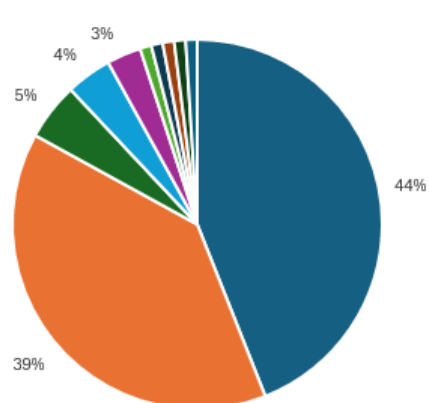
Données issues de la Matrice en €	OMR	Verre	Fibreux	Bac jaune	Dalim - Gestion Proximité	Dalim - Collecte - Borne	Déchets verts - Plateformes	Déchèteries	ISDI	Nettoiemement des PAV	Tous flux
Coût aidé HT en € arrondi	1 092 181	118 327	91 836	32 924	29 973	15 481	37 070	978 412	22 628	84 788	2 503 619
En %	44%	5%	4%	1%	1%	1%	1%	39%	1%	3%	100%
Tonnes	3 845	1 676	672	1 010			418	10 797	329	15	18 762
% tonnages de chaque flux	20%	9%	4%	5%			2%	57%	2%	1%	100%

% tonnages de chaque flux



■ OMR
 ■ Verre
 ■ Fibreux
 ■ Bac jaune
 ■ Dalim - Gestion Proximité
 ■ Dalim - Collecte - Borne
 ■ Déchets verts - Plateformes
 ■ Nettoiemement des PAV

Coût aidé HT en € arrondi



■ OMR
 ■ Verre
 ■ Déchèteries
 ■ Fibreux
 ■ Nettoiemement des PAV
 ■ Bac jaune
 ■ Dalim - Gestion Proximité
 ■ Dalim - Collecte - Borne
 ■ Déchets verts - Plateformes
 ■ ISDI

Situation en €/hab. et en €/tonne des différents flux :

Données issues de la Matrice en €/hab. et en €/tonne	OMR	Verre	Fibreux	Bac jaune	Dalim - Gestion Proximité	Dalim - Collecte - Borne	Déchets verts - Plateformes	Déchèteries	ISDI	Nettoiemement des PAV	Tous flux
Coût aidé €HT/hab.	36	3.90	3.03	1.09	0.99	0.51	1.22	32.25	0.75	2.79	82.52
Coût aidé €HT/tonne	284	71	137	33			89	91	69	5653	133